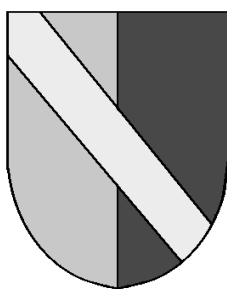


COMMUNE D'ECUBLENS/VD

MUNICIPALITE



AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 2020/02

**Rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et
des distributions du bâtiment Pluton – Crédit de construction**

Séance de la commission ad hoc, mercredi 18 mars 2020, à 20 h 00,
Centre technique communal, chemin des Esserts 5,
salle de conférence n° 2

Rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton – Crédit de construction

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le 8 février 2019, le Conseil communal a accepté le préavis n° 2019/03 « Rénovation des installations techniques, du bassin et des distributions du bâtiment Pluton - Demande de crédit d'étude » et a accordé à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 450'000.- TTC pour le développement de ce projet.

Le présent préavis sollicite un crédit de construction pour la rénovation des installations techniques, du bassin et des distributions du bâtiment Pluton.

2. HISTORIQUE

Le bâtiment Pluton fait partie du complexe scolaire du Pontet. Il est composé d'un bassin de natation, d'une salle de gymnastique simple et d'un local au sous-sol, actuellement utilisé par l'Association Billards Ouest Lausannois Ecublens (BOLE). Ce bâtiment a été construit entre 1973 et 1974 par l'architecte lausannois Pierre Quillet.

Depuis son ouverture, ce bâtiment a fait l'objet de plusieurs travaux d'entretien d'importance.

En 1998, le Conseil communal a accordé un crédit de Fr. 114'100.- TTC pour l'assainissement et le remplacement d'une partie des systèmes de traitement de l'eau. Divers travaux de réfection des installations de ventilation et des installations sanitaires ont été entrepris la même année.

En 2001, un entretien important du fond mobile ainsi qu'une réfection des joints de carrelage du bassin et des plages ont été effectués.

En 2004, le Conseil communal d'Ecublens a octroyé, suite à une étude énergétique, un crédit de Fr. 1'110'000.- TTC pour l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment.

D'importants craquements ont été entendus dans la salle de gymnastique le 17 janvier 2006. Le Conseil communal a donc accepté, en mai 2006, un crédit urgent de Fr. 550'000.- TTC pour la réparation de la charpente en bois défectueuse.

Depuis, divers travaux d'entretien courant sont régulièrement planifiés dans le budget de fonctionnement.

Le bâtiment est composé des locaux suivants :

Rez-de-chaussée :

- un bassin de natation de 10 m par 16.6 m, en carrelage, équipé d'un fond mobile ;
- vestiaires hommes et femmes, équipés chacun de douches et de WC ;
- un vestiaire enseignants, équipé d'une douche, d'un WC et d'un espace infirmerie ;
- un local dédié au petit matériel ;
- locaux techniques annexes et de dépôts.

1^{er} étage :

- une salle de gymnastique type VD1 (28 m par 16 m) ;
- vestiaires hommes et femmes, équipés chacun de douches et de WC ;
- un vestiaire enseignants, équipé d'une douche, d'un WC et d'armoires de rangement pour petit matériel ;
- un local de nettoyage ;
- un local de rangement pour petit matériel ;
- un local pour les engins.

Sous-sol :

- un grand local dédié au traitement de l'eau et aux installations techniques de la piscine ;
- divers locaux techniques (chauffage, ventilation, local à citernes) ;
- un local mis à disposition de l'association Billards Ouest Lausannois Ecublens (BOLE).

La piscine et la salle de gymnastique sont majoritairement utilisées pour les besoins scolaires en journée. Ces infrastructures sont également très sollicitées, en fin de journée, le soir et le samedi, tant par les sociétés locales que par les sociétés externes à la Commune (piscine uniquement).

2.1. Vote du crédit d'étude

Le 8 février 2019, le Conseil communal a accepté le préavis n° 2019/03¹ demandant un crédit d'étude de Fr. 450'000.- et a ainsi approuvé le développement du projet de rénovation des installations techniques du bassin et des distributions du bâtiment Pluton. Ce préavis, ainsi que le principe de rénovation du bâtiment Pluton, a été accepté à l'unanimité, moins un avis contraire et une abstention, permettant ainsi le lancement des premières études d'avant-projet et de projet.

2.2. Appels d'offres d'honoraires d'ingénieur spécialiste

Officiant comme mandataire principal en charge du développement des études, le bureau d'ingénieurs spécialiste piscine, Jenzer + Partner AG à Crissier, a ainsi pu participer, au printemps 2019, à l'élaboration des appels d'offres, ainsi qu'à l'évaluation des différents mandataires spécialisés nécessaires au développement du projet. A la suite d'appels d'offres en procédure ouverte ou sur invitation, les mandataires suivants ont ainsi été sélectionnés :

- Ingénieur civil - Bureau Jenzer + Partner AG à Aarberg ;

¹ [Préavis n° 2019/03 - Rénovation des installations techniques, du bassin et des distributions du bâtiment Pluton – Demande de crédit d'étude](#)

- Ingénieur chauffage-ventilation (CV) - Bureau SRG Engineering au Mont-sur-Lausanne ;
- Ingénieur sanitaire - Bureau Jenzer + Partner AG à Crissier ;
- Ingénieur électricité - Bureau Louis Richard Conseil à Orbe ;
- Ingénieur sécurité incendie - Bureau Groupe technique H2 à Ecublens.

2.3. Phase d'avant-projet et de projet

Les premières esquisses d'avant-projet ont débuté en parallèle à la sélection des mandataires spécialisés. L'avant-projet a permis de développer les aspects suivants :

- définition des dimensions générales des locaux et des principes fonctionnels ;
- élaboration des principes généraux liés à la technique du bâtiment ;
- clarification de la disposition des locaux de services ;
- vérification de la résistance du bâtiment aux séismes ;
- définition du traitement de la façade.

Lors de la phase de projet définitif de l'ouvrage, les éléments suivants ont été traités :

- agrandissement et optimisation des locaux et du flux de circulation en fonction des retours des ingénieurs spécialistes ;
- modification et adaptation des locaux en fonction des remarques des utilisateurs principaux ;
- adaptation des espaces techniques ;
- amélioration des façades et des aménagements intérieurs ;
- étude des éléments techniques du projet liés à la statique du bâtiment (ingénieur civil), aux systèmes thermiques (chauffage-ventilation) et aux principes de sécurité incendie (évacuation et protection) ;
- élaboration d'un devis général estimatif ;
- études sismiques.

2.4. Appel d'offres pour la construction

Suite à l'élaboration du projet de l'ouvrage, les mandataires du projet ont ainsi pu préparer l'ensemble des documents nécessaires à la publication des appels d'offres marchés publics. En fonction des valeurs-seuils, certains lots ont été publiés en procédure ouverte (chauffage, ventilation et traitement de l'eau), tandis que d'autres ont été publiés sur invitation ou en gré à gré comparatif. L'ensemble des appels d'offres a été publié entre novembre et décembre 2019 avec un retour des offres à la mi-janvier 2020.

Près de 80 % des lots ont été mis en concurrence permettant ainsi d'établir le budget général consolidé pour la demande du crédit de construction, présenté sous le point 6.1 du présent préavis.

2.5. Mise à l'enquête publique du projet

Au vu de l'importance du projet (interventions sur la façade du bâtiment, transformations intérieures, etc.) une mise à l'enquête publique est nécessaire. Elle est prévue du 16 mars jusqu'au 12 avril 2020.

3. DESCRIPTIF DU PROJET

3.1. Elimination de l'amiante

Le rapport d'analyse amiante a démontré que les carrelages et les faïences des vestiaires de la piscine et de la salle de gymnastique présentaient des traces d'amiante dans leurs colles. Le carrelage des plages de la piscine en présente également. Par contre, le bassin de natation ainsi que les carrelages dans les communs du bâtiment ne contiennent pas de résidu d'amiante et seront donc conservés. Les travaux de désamiantage seront effectués dès le début de chantier, pour une durée d'environ trois semaines.

3.2. Bassin et fond mobile

Afin de renouveler le revêtement du bassin de natation, actuellement en carrelage, le projet prévoit la mise en place d'un bassin en acier inoxydable, dont les éléments préfabriqués sont soudés sur place. Bien que cette variante soit plus coûteuse qu'une réfection en carrelage, elle présente les avantages suivants :

- L'inox n'ayant pas de joints poreux, l'étanchéité est assurée à 100 % et sur le long terme.
- Les surfaces lisses de l'inox facilitent le nettoyage et l'entretien du bassin et ne demandent pas, par exemple, l'utilisation de produit anti-algues.
- L'acier inoxydable ne se détériore pas, ne présente aucune trace d'usure sur le long terme et reste parfaitement étanche.
- L'inox limite également le risque de blessures ou de coupures dues à une détérioration du carrelage.
- D'un point de vue écologique, cette variante présente un avantage lié au recyclage du matériau à la fin de sa durée de vie.

Il est à noter que ces dernières années, les piscines extérieures des communes de Renens et Prilly ont bénéficié d'une rénovation de leur bassin en carrelage par de l'inox.

Le fond mobile existant immergé dans le bassin est déjà construit avec des lames et une structure en acier inoxydable. Etant donné qu'il est en bon état, il est prévu de le conserver. Ces éléments seront soigneusement déposés, conservés et remis en place après la construction du nouveau bassin en inox.

Par contre, l'installation de traction par câble et de commande du fond mobile sera renouvelée.

La rénovation du fond mobile existant permet une économie financière non négligeable par rapport à son remplacement complet.

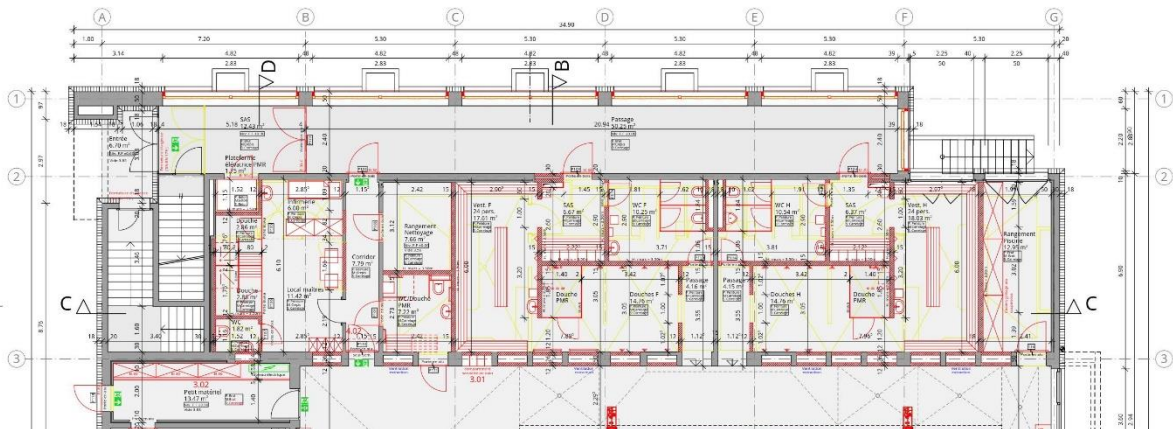
3.3. Réaménagement et rénovation des vestiaires piscine et gymnastique

La rénovation des alimentations d'eau chaude et d'eau froide ainsi que de la ventilation et des conduites de chauffage implique le démontage complet des chapes et des cloisons existantes des vestiaires de la piscine et de la salle de gymnastique. Les normes actuelles imposent également la création de vestiaires et d'espaces dédiés aux personnes à mobilité réduite (PMR). C'est avec ces contraintes que le projet prévoit la redéfinition et la réorganisation complète du secteur vestiaires de la piscine et de la salle de gymnastique.

Au rez-de-chaussée, par rapport à la situation actuelle, le projet prévoit la création d'un vestiaire PMR indépendant avec un accès direct à la piscine. Le local enseignants/infirmier sera réaménagé, ce qui permettra la création de deux douches séparées.

La réorganisation des vestiaires hommes et femmes permettra la création d'un sas à l'entrée avec casiers pour le dépôt des chaussures. Un local de nettoyage ainsi qu'un local de rangement destiné au matériel de la piscine seront également créés.

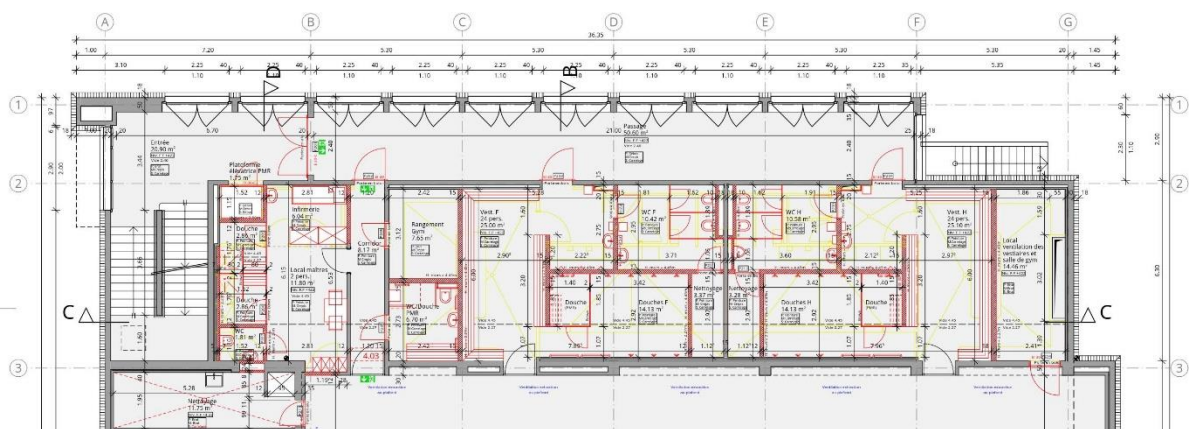
Aménagement des vestiaires au rez-de-chaussée :



Au 1^{er} étage, par rapport à la situation actuelle, le projet prévoit également la création d'un vestiaire PMR indépendant. A cet effet une plateforme élévatrice sera installée pour permettre l'accès au 1^{er} étage. Le local enseignants/infirmier sera réaménagé à l'identique du rez-de-chaussée.

La réorganisation des vestiaires hommes et femmes permettra la création d'un sas à l'entrée avec un lavabo et des sèche-cheveux. Des locaux de nettoyage ainsi qu'un local technique dédié à la ventilation seront également créés.

Aménagement des vestiaires au 1^{er} étage :

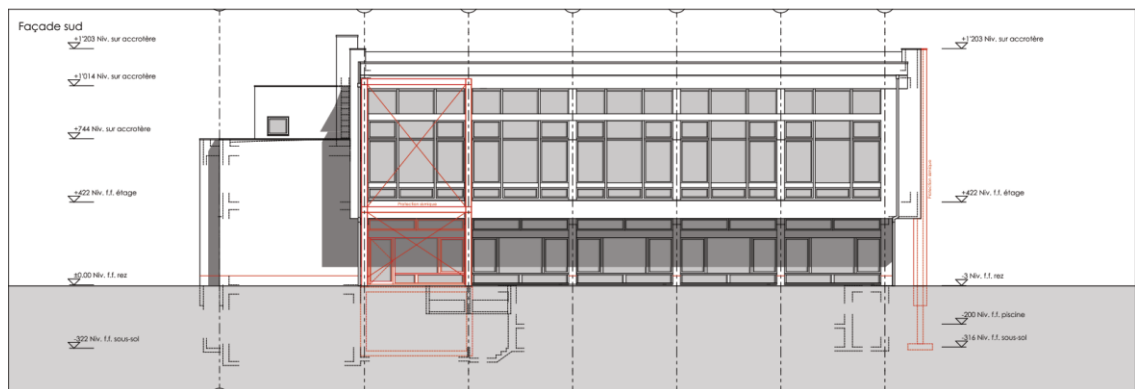


3.4. Adaptation du bâtiment aux normes antisismiques

Lors de travaux de transformation importants, les propriétaires et maîtres de l'ouvrage doivent procéder à une étude parasismique afin de déterminer la résistance du bâtiment aux séismes. L'analyse parasismique a démontré que le bâtiment n'est pas suffisamment stable en cas de séisme et ne répond plus aux normes actuelles.

Afin de mettre en conformité le bâtiment, un nouveau mur de façade en béton armé doit être créé sur la façade Est, qui longe l'avenue du Tir-Fédéral. Ce mur sera en crépi et intégré dans la façade existante. Enfin, sur la façade sud, un renfort en structure métallique doit également être posé pour rigidifier la structure.

Plan de la façade sud :



3.5. Installations électriques

L'ensemble des installations électriques seront mises en conformité selon les normes en vigueur. L'éclairage de secours sera complété et adapté à la nouvelle répartition des locaux. Dans les vestiaires, les luminaires existants seront remplacés par des luminaires LED. Le projet prévoit l'installation de panneaux solaires photovoltaïques à hauteur de 50 % des besoins électriques du bâtiment. Pour rappel, la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), en vigueur depuis le 16 mai 2016, oblige l'installation de panneaux photovoltaïques couvrant 20 % des besoins au minimum. Une installation de protection contre la foudre, reprenant également le futur champ photovoltaïque, sera également installée.

3.6. Installation de chauffage

L'ensemble de l'installation de chauffage située au sous-sol sera remis à neuf, de même que la distribution de chaleur dans les différents étages et locaux. Une nouvelle régulation est également prévue et permettra d'optimiser au mieux les différents groupes de chauffage.

La production de chaleur actuelle au mazout sera remplacée par un raccordement au futur réseau de chauffage à distance (CAD) en cours de réalisation. Le préavis n° 2020/03 présente en détail le projet ainsi que la phase transitoire de raccordement à la centrale de chauffe du Pontet. Pour rappel, les serres communales, situées à proximité du bâtiment Pluton, sont chauffées par l'installation située dans le bâtiment. Elles bénéficieront donc elles aussi de ce nouveau chauffage.

3.7. Installation de ventilation

Lors des études du projet, il a été constaté que les installations de ventilation (monoblocs, gaines, etc.) n'étaient plus en état de fonctionner correctement. Le débit d'air des monoblocs actuels ne permet pas de répondre aux normes pour une piscine couverte.

Afin de palier à ces problématiques, de nouveaux monoblocs, avec récupération de chaleur, seront installés à l'emplacement de l'ancienne citerne à mazout qui deviendra ainsi le nouveau local technique de ventilation.

3.8. Installation de traitement de l'eau

Le filtre à sable actuel et les installations existantes pour le traitement de l'eau seront démontés. L'évacuation des anciens filtres et l'introduction de deux nouveaux filtres à sable dans le sous-sol impliquent la création d'un accès direct depuis l'extérieur, via une fosse en béton armé. Tous les éléments techniques tels que les pompes, les vannes, les filtres, les tuyauteries d'aspiration et de refoulement d'eau ainsi que divers accessoires seront remplacés et remis à neuf. La désinfection de l'eau fonctionne actuellement à base d'hypochlorite de sodium (Javel). Une telle désinfection n'est plus recommandée car elle provoque une pollution de l'eau avec des produits de dégradation (chlorate, chloramine, etc.) liés à la Javel.

Le projet prévoit une nouvelle installation de traitement de l'eau à base d'électrolyse du sel. Ce dispositif fonctionne sans ajout de produit chimique et permet de réduire de 50 % les odeurs de chlore dans le bassin. De surcroît, il ne génère aucune allergie. Les cuves de stockage du sel, nécessaire à la stérilisation et à la neutralisation, seront installées au rez-de-chaussée, avec un accès direct pour les livraisons.

3.9. Façades en isolation périphérique

L'ensemble des pieds de façade du bâtiment présente un défaut dû à une mauvaise exécution lors des précédents travaux de rénovation en 2004. En effet, l'isolation posée à l'époque est incompatible avec l'humidité présente au sol et le nez des tablettes des fenêtres est insuffisant.

Les travaux envisagés impliquent le dégagement des pieds de façade, la suppression de l'isolation existante, la pose d'une isolation adéquate, le lissage de la façade et la pose de crépi de finition sur toutes les façades du bâtiment.

3.10. Salle de gym

Bien que le projet se porte principalement au niveau de la réfection de la piscine et des installations techniques, une expertise du sol sportif a été demandée à la société Realsport SA. Il en ressort que la sous-couche du sol sportif est défectueuse et présente des traces d'humidité importantes. Ceci provoque une détérioration du sol et un risque de blessure pour les utilisateurs. Son remplacement complet est donc prévu dans le cadre de ce projet.

3.11. Local en sous-sol du BOLE

Le local mis à disposition de l'association Billards Ouest Lausannois Ecublens (BOLE) ne subira pas de transformation majeure. Néanmoins, les installations électriques seront remises aux normes et l'éclairage remplacé.

4. DESCRIPTIF DETAILLE

CFC 21 Gros œuvre 1 :

- installation de chantier ;
- désamiantage complet du bâtiment ;
- construction du nouveau bassin en inox ;

- sciage ponctuel de murs en béton armé pour la redistribution spatiale et reprise du système porteur ;
- création d'une fosse d'accès pour les équipements techniques du bassin ;
- percements et obturations pour les installations techniques et rhabillages divers ;
- démolition et évacuation des galandages et des chapes et montage des nouveaux galandages et crépissages.

CFC 22 Gros œuvre 2 :

- remplacement des vitrages de la façade nord de la piscine ;
- réfection de l'isolation des pieds de façade et du crépi complet.

CFC 23 Installations électriques :

- mise en conformité des installations électriques, courant fort, courant faible et éclairage de secours ;
- adaptation des commandes de chauffage, ventilation et sanitaires ;
- remplacement des luminaires des vestiaires et des douches ;
- installation de sonorisation ;
- installation de luminaires de secours.

CFC 24 Chauffage, ventilation :

- restauration du chauffage de sol des plages de la piscine ;
- récupération de chaleur sur l'installation de ventilation des vestiaires ;
- remplacement de l'échangeur de chaleur du chauffage de l'eau de la piscine ;
- remplacement des monoblocs existants ;
- raccordement du bâtiment au CAD.

CFC 25 Sanitaires :

- remplacement des douches ;
- démontage et pose de nouvelles conduites d'alimentation en eau chaude et froide ;
- remplacement des appareils sanitaires, lavabos et WC ;
- remplacement des filtres de l'installation de traitement de l'eau de la piscine ;
- amélioration de la sécurité quant au stockage et à la manutention des produits de stérilisation et de neutralisation.

CFC 26 Installations de transport :

- plate-forme élévatrice permettant l'accès à la salle de gymnastique et à ses équipements aux personnes à mobilité réduite ;
- système de levage permettant l'accès au bassin aux personnes à mobilité réduite.

CFC 27 Aménagements intérieurs n° 1 :

- remplacement des menuiseries et pose de nouvelles portes avec huisseries métalliques ;

- création de cloisons fixes pour vestiaires et sanitaires ;
- rénovation du fond mobile du bassin.

CFC 28 Aménagements intérieurs n° 2 :

- remplacement du carrelage dans les vestiaires de la piscine et de la salle de gymnastique ;
- remplacement du carrelage des plages de la piscine ;
- remplacement des plafonds suspendus des vestiaires et des douches ;
- signalétique d'orientation pour le public et le corps enseignant ;
- nettoyage de fin de chantier.

CFC 42 Jardinage :

- Réfection partielle de l'enrobé et des surfaces engazonnées.

CFC 51 Autorisations et taxes :

- Autorisations et émoluments pour le permis de construire.

CFC 58 Réserves pour imprévus :

- Montant de réserve pour les travaux divers et imprévus correspondant à environ 10 % du montant des travaux.

5. DEVELOPPEMENT DURABLE

5.1. Aspect environnemental

L'élimination de toute l'amiante se trouvant dans le bâtiment présente une démarche durable pour les générations futures. Le choix de l'acier inoxydable pour le bassin, en lieu et place du carrelage, présente un avantage écologique important au vu de sa durabilité et de son recyclage possible en fin de vie.

Le remplacement de l'ensemble des systèmes de traitement de l'eau, notamment les récupérateurs de chaleur, permettra de substantielles économies d'énergie thermique. De plus, la suppression de la chaudière à mazout et le raccordement au CAD renouvelable à 95 % présenteront également une importante diminution des émissions de CO₂.

D'un point de vue de l'énergie électrique, le remplacement des luminaires par du LED et le renouvellement des installations électriques devraient également être source de réduction de la consommation d'énergie. La pose de panneaux solaires en toiture permettra une production d'énergie qui sera autoconsommée en priorité.

5.2. Aspect économique

D'un point de vue économique, les matériaux choisis seront durables et faciles d'entretien, limitant ainsi au maximum leur renouvellement ou leur entretien lourd. Le bassin inox par exemple n'engendrera pas de réparation ponctuelle comme cela peut être le cas avec de la faïence ou du carrelage. Ces travaux permettent de garantir la pérennité de l'ouvrage et de le rendre conforme aux normes en vigueur. Sa valeur économique sera maintenue.

5.3. Aspect social

La réfection de l'ensemble des installations sportives de ce bâtiment permettra de retrouver un confort de travail pour le corps enseignant, les élèves et les membres des sociétés locales. Cette infrastructure sportive, particulièrement attractive et très utilisée, sera ainsi maintenue et modernisée. De plus, les améliorations apportées aux accès et aux locaux dédiés aux personnes à mobilité réduite jouent un rôle important dans leur intégration.

6. ASPECTS FINANCIERS

6.1. Devis général

Le tableau ci-dessous détaille le devis général de réalisation par code des frais de la construction (CFC), comprenant également les montants des honoraires octroyés par le biais du préavis de crédit d'étude n° 2019/03, d'un montant de Fr. 450'000.- TTC, déjà validé par le Conseil communal :

CFC	Libellé	Montants
1.	<i>Travaux préparatoires</i>	Fr. 366'000.00
11	Déconstruction et démolition	Fr. 175'000.00
11	Assainissement de l'amiante	Fr. 140'000.00
15	Adaptation du réseau existant	Fr. 6'000.00
17	Renforcements sismiques en métal	Fr. 45'000.00
2	<i>Bâtiment</i>	Fr. 3'599'000.00
20	Fouilles et terrassements	Fr. 35'000.00
21	Gros œuvre 1 maçonnerie	Fr. 645'000.00
22	Gros œuvre 2	Fr. 374'000.00
23	Installations électriques	Fr. 320'000.00
24	Chauffage - ventilation	Fr. 453'000.00
25	Installations sanitaires	Fr. 468'000.00
26	Installations de transport	Fr. 46'000.00
27	Aménagements intérieurs 1 (plâtrerie, menuiserie, etc.)	Fr. 442'000.00
28	Aménagements intérieurs 2 (revêtement de sol, plafonds, etc.)	Fr. 338'000.00
29	Honoraires (architecte, ingénieurs, spécialistes)	Fr. 478'000.00
3	<i>Equipements d'exploitation</i>	Fr. 523'000.00
35	Système de traitement de l'eau	Fr. 451'000.00
38	Réfection du sol sportif	Fr. 72'000.00
4	<i>Aménagements extérieurs</i>	Fr. 7'000.00
5	<i>Frais secondaires</i>	Fr. 95'000.00
51	Autorisations et taxes	Fr. 20'000.00
53	Assurances	Fr. 10'000.00
56	Autres frais (bouquet de chantier, inauguration, etc.)	Fr. 10'000.00
58	Divers et imprévus	Fr. 55'000.00
	Total général TTC	Fr. 4'590'000.00

Cette dépense figure au plan d'investissement 2019-2024 - compte n° 503.5030.231, sous la rubrique « Pluton - réfection bassin, sanitaires et technique » pour un montant de Fr. 3'900'000.- TTC.

6.2. Justificatif du dépassement

Le montant porté au plan d'investissement était issu de la première étude d'état des installations du bâtiment élaborée en début d'année 2018. Dès lors, le montant prévu au

plan d'investissement ne comprenait pas le remplacement de la ventilation pour Fr. 320'000.- TTC, les travaux de mise en conformité parasismique pour Fr. 140'000.- TTC, la remise en état des pieds de façade et du crépi du bâtiment pour Fr. 256'000.- TTC ainsi que la réfection du sol de la salle de gymnastique pour Fr. 79'000.- TTC. Ces travaux supplémentaires représentent un montant total de Fr. 795'000.- TTC.

7. PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- 1^{er} juin 2020 fermeture complète du bâtiment
- 1^{er} octobre 2020 ouverture du 1^{er} étage (salle de gymnastique)
- fin décembre 2020 réception du bâtiment
- 8 janvier 2021 ouverture complète du bâtiment

8. FINANCEMENT

Ce crédit de Fr. 4'590'000.- TTC sera couvert par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Il n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles de fonctionnement autres que le coût du capital.

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Investissement net en Fr.	4'590'000.00
Durée d'amortissement	30 ans
Taux des intérêts calculés	2.0 %
Capital	Coût annuel en Fr.
Amortissement annuel	153'000.00
Coût des intérêts sur ½ capital	<u>45'900.00</u>
Coût annuel du capital	198'900.00
Fonctionnement	Coût annuel en Fr.
Coûts d'entretien, sans changement par rapport à ceux existants	
Coûts annuels de fonctionnement	0.00
COÛTS TOTAUX	198'900.00
Valeur du point d'impôt 2018	382'704.00
Equivalent point d'impôt <i>(arrondi au dixième de point)</i>	0.52

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2020/02,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter le projet de rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton, selon le présent préavis ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 4'590'000.- TTC (quatre millions cinq cent nonante mille francs) pour sa réalisation.

Ce crédit de Fr. 4'590'000.- TTC sera couvert par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Il sera comptabilisé dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.231, sous la rubrique « Pluton - réfection bassin, sanitaires et technique ».

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 mars 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

(L.S.)

C. Maeder

P. Besson

Annexes : Plans du projet

Délégués municipaux à convoquer :

Commission ad hoc : - Mme Danièle Petoud

Commission des finances : - M. Christian Maeder, Syndic

Ecublens/VD, le 27 février 2020